

| | | |
|---|--|--------------------------------------|
| COMPTE-RENDU DE REUNION | | Date de rédaction du CR : 07/04/2025 |
|  | | Commission PTGE |
| Objectifs : Bilan 2024, analyse données agricoles, observatoire et programme de transition agro-écologique dans le cadre des retenues de substitution | | |
| Prochaine réunion : mai / juin 2025 | | |
| Lieu : salle du conseil communal, mairie de Saint Julien de l'Escap | Rédactrice : Marie ROLLAND | |
| Date de la réunion : 10 décembre 2024 | Documents joints au CR : diaporama modifié suite à la réunion | |
| Participants : Manuella BROUSSEY (AEAG) Kristell PICHODOU (CD 17) Anaïs MOISON (CIA 17-79) Alexis GROSEILLER (CIA 17-79) François WALLON (DDTM 17) Hélène COCHERIL (EPTB Charente) Marie ROUET (Fédération pêche 17) Christophe BORDES (Fédération pêche 79) Jean-Yves MOIZANT (OUGC) Pascal BITEAU (Poitou Charente Nature) Fabien POUSSIN (SYRES) Frédéric EMARD (SYMBO) Alban JOLY (SYMBO) Bénédicte NORMAND (SYMBO) Marie ROLLAND (SYMBO) Angélique CADIOU (SYMBO) | Coordonnées : SYMBO, 102 Grand Rue 17400 Saint Julien de l'ESCAP mrolland@symbo-boutonne.fr | |
| Excusés : Isabelle LAROCHE (CR NA) Jean-Luc AUDÉ (CIA 17-79) Blandine SOUCHE (DRAAF) Mickaël FLEURY (OFB 17) Françoise De Roffignac (CD 17) | | |
| Destinataires : Commission PTGE | | |
| <h3><u>Bilan PTGE 2024</u></h3> <p>Les réunions PTGE qui ont eu lieu en 2024 sont rappelées, ainsi que les actions réalisées par le SYMBO, puis celles réalisées par la CIA 17-79 (cf. diapo ci-joint).</p> <h3><u>Analyse des données agricoles des exploitations irrigantes</u></h3> <p>La CIA 17-79 présente une analyse agricole des exploitations irrigantes du bassin versant de la Boutonne, avec un focus sur les futures raccordées à la R28, et sur les exploitations déjà raccordées à la CAEDS.</p> | | |

Il est demandé à la CIA 17-79 de préciser à chaque fois sur la présentation s'il s'agit des exploitations de la R28 ou de toutes celles du bassin versant de la Boutonne, ou du département de la Charente-Maritime, ou des Deux-Sèvres (Diaporama modifié avant transmission).

La SAU des exploitations irrigantes est en moyenne plus importante que celle des non irrigantes. Cependant, le nombre d'ETP est plus important sur les exploitations irrigantes. Le nombre d'ha / ETP est donc demandé, sur les exploitations irrigantes d'une part et non irrigantes de l'autre : il est calculé à 35 ha / ETP chez les non-irrigants contre 70 chez les irrigants. Un membre de la Commission PTGE se demande si les retraités ne sont pas aussi comptés dans le recensement agricole. Les chiffres sont donc à prendre avec du recul.

Concernant les cultures irriguées des futurs raccordés à la R28, la part du maïs grain diminue. Il en est de même pour les semences à l'échelle du BV. Les surfaces en maraîchage, si elles représentent une faible part de la SAU totale, ne doivent pas être négligées pour autant : elles sont d'ailleurs en augmentation chez les futurs raccordés à la R28.

Pascal Biteau dit qu'il serait intéressant d'avoir un focus chiffré sur la CAEDS, dont les résultats comptables sont catastrophiques depuis environ 10 ans. Le Président de la CLE demande si la CAEDS ne gère pas d'autres réserves que celles du BV Boutonne. Plusieurs membres de la commission confirment que la CAEDS gère uniquement ces dernières, après transfert au SERTAD de certaines réserves auparavant gérées par la CAEDS. Il est précisé que ces difficultés seraient liées à des problèmes de ressources humaines et de gestion administrative et comptables.

Concernant les surfaces déclarées bio à la PAC sur la R28, il n'y a pas de distinction entre irriguables et non. Pascal Biteau pense que les surfaces bios y sont plus importantes que ce qui est présenté.

Christophe Bordes souligne l'utilité d'un observatoire, et ajoute qu'il est utile de creuser au maximum, d'aller dans le détail pour pouvoir dégager des tendances. La CIA 17-79 dit que cet observatoire va plus loin que celui de la Sèvre niortaise.

L'objectif est de montrer une évolution à l'échelle du BV, sans que la récolte et le traitement des données ne deviennent trop fastidieux, ni pour les agriculteurs, ni pour le SYMBO et la CIA 17 79.

Pascal Biteau se réjouit de voir que l'observatoire va dans le bon sens, en permettant un suivi via des indicateurs, sans que cela ne devienne une charge trop lourde pour les agriculteurs.

Il est à noter que les dernières données datent de 2023 : l'observatoire se fera donc avec un décalage de 2 ans d'écart. Le CD17 fait remarquer que ce n'est pas forcément problématique pour suivre une évolution.

La commission souligne l'importance de créer un dialogue direct entre le SYMBO et les agriculteurs du bassin versant dans le cadre du PTGE.

Présentation par l'AEAG des demandes en termes de programme de transition pour le financement des réserves de substitution

Une délibération du 12^{ème} programme de l'AEAG conditionne le financement de la création des réserves entre autres à la mise en place d'un programme de transition agro-écologique. Les grandes lignes sont précisées par l'AEAG, et le niveau d'ambition doit être validé localement par la CLE pour une cohérence avec le territoire.

Engagement collectif

Un engagement des opérateurs économiques est demandé : il s'agit d'une demande de moyens et non de résultats. Il est important d'avoir un état des lieux pour définir jusqu'à quelle étape sont considérées les filières. La réponse ne sera pas la même si les cultures sont à destination de l'export ou en circuit court. L'accompagnement sera également différent. A la réunion des opérateurs économiques, certains ont dit que 70% de la production du département était destinée à l'export. Pascal Biteau fait remarquer que les filières courtes, soit 30 % des filières, sont plus souples et réactives. Le chiffre de 70% à l'export n'est cependant pas certain, et quand bien même ce serait le cas, cela ne veut pas dire qu'il y a 30% en circuits courts : une partie peut être destinée au marché national par exemple.

Les exports via le port de la Pallice sont essentiellement du blé et de l'orge, que l'on ne retrouve pas beaucoup dans les assolements. Le port de Bordeaux est également mentionné, avec un export important de maïs.

Le portage des actions filières se fera directement par un engagement des opérateurs économiques, par exemple via une charte. En fonction des actions, une aide financière de l'AEAG est possible. Un projet de filière peut recevoir un financement même s'il dépasse le territoire du PTGE. Les transformateurs et distributeurs peuvent être accompagnés. Une entreprise d'agro-alimentaire pourrait avoir sa place dans les opérateurs économiques. Si les coopératives ont été contactées en premier, c'est parce qu'elles sont en contact direct avec les agriculteurs.

Jean-Yves Moizant dit que les filières doivent avoir un intérêt économique, les filières comme le pois chiche ou la luzerne porte-graine ne rapportent pas d'argent, et ne pourront pas financer les réserves. Il ajoute que les coopératives cherchent des débouchés qui se mangent. Pascal Biteau répond que le monde agricole doit se questionner, et que l'exemplarité fait l'exemple. A la CORAB, ils ont mis en place des filières qui dégagent du résultat. Ils ont dû contourner le problème d'interdiction des aides à l'hectare, et il est assez fier de ce qu'ils ont fait.

L'AEAG confirme qu'il faut voir quels outils financiers et juridiques peuvent être mobilisés pour aider les agriculteurs et les entreprises, et leur permettre de prendre des risques sans être pénalisés.

Jean-Yves Moizant s'étonne que l'objectif ne soit pas de trouver une filière qui ramène de la valeur ajoutée dans les exploitations et utilise l'eau des réserves. Il voudrait développer une filière maïs sur le territoire, pour couvrir le sol et avoir de la verdure en été. Il ajoute que le maïs n'est pas la culture la plus polluante.

Le CD17 répond que le maïs n'est pas interdit, il faut simplement proposer à l'AEAG une filière viable économiquement et environnementalement sur le territoire.

Pascal Biteau souligne l'intérêt de l'observatoire pour confirmer ou infirmer l'intérêt écologique de cette culture.

Christophe Bordes demande s'il s'agit d'une démarche propre à l'Adour Garonne. L'AEAG confirme, même si une démarche proche est mise en place en Loire-Bretagne.

L'AEAG dit qu'il faut un état des lieux pour définir des objectifs. Il n'y a pas d'éléments obligatoires, ils doivent être adaptés au territoire et validé par la CLE.

Le SYRES demande quel est l'impact si les engagements ne sont pas tenus. L'AEAG répond qu'il n'y a pas d'obligation de résultats pour les engagements collectifs. Pour les engagements individuels des agriculteurs raccordés, si les objectifs ne sont pas suffisamment atteints, l'AEAG peut ne pas verser le solde du financement de la retenue, et le financement des autres retenues remis en cause. Il n'a pas encore été décidé si le financement serait par tranche ou par réserves.

Les coopératives ont donné de bons retours, en présentant leurs filières, notamment « Sillons responsables », un accompagnement d'Océalia sur les couverts végétaux. Les coopératives se projettent pour la réunion suivante, où il est prévu que chacun présente ses surfaces sur

le BV Boutonne, afin de voir ce qu'il est possible d'y faire. Le Président de la CLE dit qu'il a appris des choses lors de la réunion avec les coopératives, car les coopératives communiquent peu sur ce qu'elles font. Jean-Yves Moizant répond que la concurrence entre coopératives empêche de communiquer sur tout. Ce sont davantage les distributeurs qui communiquent.

Pascal Biteau dit qu'il n'y a pas que l'accompagnement, mais aussi l'objectif de ramener l'argent dans les exploitations, en construisant des filières là-dessus, et communiquer dessus. Il serait intéressant de créer une boîte à outils pour écouter tous les acteurs, par exemple les PAT, avec un approvisionnement local. Il prône la sécurité sociale de l'alimentation.

Les membres de la commission constatent que les consommateurs ne veulent pas payer leur alimentation plus chère. Ils constatent l'importance de la pédagogie à faire auprès de ces derniers.

Engagement individuel

La trajectoire demandée dépend du point de départ et de la santé financière de l'exploitation. Un objectif à atteindre est fixé à 5 ans, sans obligations intermédiaires. Le Président rappelle l'importance de la confidentialité des données des exploitations, y compris physiquement au SYMBO, notamment en ce qui concerne les données financières.

Les engagements individuels seront suivis via l'Observatoire. L'AEAG a fixé des ambitions minimales sur certains indicateurs : au moins un engagement de réduction du travail du sol, au moins un outil d'aide à la décision ou matériel hydroéconomique, un IFT au moins inférieur à l'IFT local (PAEC), le niveau 3 de l'écorégime pour les IAE. Il faut garder une vision globale, avec une ambition globale de l'exploitation.

Il n'y a pas d'engagement individuel pour les non-raccordés.

Suites à donner :

- **Le socle minimum sera transmis par l'AEAG**
- **Le reste devra être adapté localement et validé par la CLE**

En l'absence de remarques écrites dans les 15 jours, le présent compte rendu sera considéré comme validé par l'ensemble des destinataires.